



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage : 04/09/2026

DELIBERATION N° 075/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Nicolas ROBLES – Marc MODICA – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Cyril ROLDAN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Nicolas ROBLES
- Diana IBANEZ donne pouvoir à Benoit MARFIN
- Pierre-Yves MONTOYA donne pouvoir à Jordi DELCLOS

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Virginie MURILLO

OBJET : Approbation de la convention d'organisation et de financement relative au programme « EcoPousse » 2026-2027 entre la ville et le SYDEEL 66.

Madame Céline Garcia, conseillère municipale déléguée à la jeunesse et au Conseil Municipal des Jeunes, fait part à l'assemblée de la convention d'organisation et de financement relative au programme « EcoPousse » 2026-2027 proposée par le SYDEEL66.

Elle précise que ce programme, anciennement dénommé « Watty à l'école », est un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des élèves de 3 à 11 ans, ayant pour objectif principal de rendre les élèves acteurs de la transition écologique à l'école, comme à la maison, en leur permettant d'apprendre à économiser l'énergie et l'eau et à être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille.

Madame Céline Garcia poursuit en indiquant que le nouveau programme « EcoPousse », labellisé par le Ministère de la Transition Ecologique, est le premier et le seul programme de sensibilisation des élèves, éligible aux certificats d'économies d'énergie.

De plus, le programme « EcoPousse » est déployé et soutenu dans les Pyrénées-Orientales grâce à un partenariat de plus de 10 ans entre la société « ECO CO2 », lauréate de l'appel à projet national, et le SYDEEL66.

La mise en place de ce programme vise donc à déployer ledit programme de sensibilisation à la transition écologique dans 5 classes d'élémentaire volontaires de notre « groupe scolaire George Sand ».

Madame Céline Garcia souligne l'importance de poursuivre cette action auprès de nos élèves d'élémentaire et informe que le reste à charge de la collectivité pour les 5 classes participant à ce programme s'élève à la somme totale de 984 € TTC pour l'année scolaire.

La « commission finances » qui s'est réunie le 08/09/26 a donné un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire.

Par suite, Madame Céline Garcia propose au conseil, d'une part, d'approuver la convention d'organisation et de financement relative au programme « EcoPousse » pour l'année scolaire 2026-2027 entre la ville et le SYDEEL66, d'autre part, d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention susdite accompagnée de son annexe 1 « Plan de financement ».

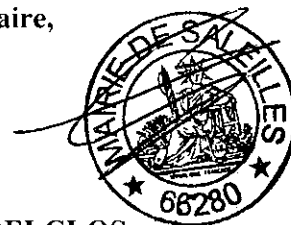
Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Céline Garcia et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention d'organisation et de financement relative au programme « EcoPousse » 2026-2027 entre la ville et le SYDEEL66, telle que jointe à la présente délibération, pour un montant total de 984 € TTC pour les 5 classes d'élémentaire du groupe scolaire George Sand ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention susdite accompagnée de son annexe 1 « Plan de financement », ainsi que toute pièce utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 14 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260910-del-075-2026-DE
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026